



## Conseils et suivi des systèmes de sécurité incendie

Êtes-vous dans la phase de démarrage de votre construction ? Votre compagnie d'assurances vous demande-t-elle un rapport sur vos installations techniques pour assurer votre bâtiment ? Ou souhaitez-vous un contrôle de qualité supplémentaire ? Vincotte est une partie indépendante et neutre et donc le partenaire idéal pour cela.

### Your tailor-made solution

Notre service se déroule en trois phases :

Durant la première phase, nos experts contrôlent les dossiers d'appels d'offres de vos installations de lutte contre l'incendie, notamment les plans et les cahiers des charges (installations d'extinction par gaz, systèmes d'extincteurs automatiques à eau, systèmes d'évacuation des fumées et de l'eau et dévidoirs et bouches d'incendie, etc.). Ils vérifient si elles ont été installées conformément à la législation et aux normes. Il s'agit d'un contrôle de qualité supplémentaire qui peut parfois être demandé par la compagnie d'assurances. Nous vous conseillons durant cette phase pour le début des travaux, les différentes normes en vigueur, etc.

La deuxième phase se déroule pendant la construction. Nos experts examinent le dossier d'exécution et les différents plans. Nous passons régulièrement visiter le chantier et suivons tous les processus pour vérifier si l'exécution se déroule conformément aux documents contrôlés. Lors de chaque visite de chantier, nous vous donnons des conseils afin que vous puissiez chaque fois appliquer les ajustements nécessaires. Durant la dernière phase, nous effectuons plusieurs essais pour contrôler le bon fonctionnement des installations.

### Your result

Ce service vous assure que les installations de lutte contre l'incendie sont conformes à la législation et aux normes en vigueur et qu'elles sont installées selon les règles de bonnes pratiques. Par ailleurs, vous disposez d'un rapport final documentant les trois phases, l'appel d'offres, l'exécution et le fonctionnement.

### Please note

- Arrêtés royaux
- **RGPT** et code sur le bien-être au travail
- **RGIE**
- Règlements régionaux et communaux

### Normes et standards

- **Normes belges et européennes** notamment les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 (**Eurocodes**) et la série NBN, EN, FM et NFPA
- Spécifications techniques unifiées **STS**
- Notes d'information technique **CSTC, CRR** et **ATG**
- Règles techniques **ETAG** et **PTV**
- Cahiers des charges spécifiques

### In which situation?

Ce service est destiné à tous les acteurs impliqués dans une construction, par exemple, les promoteurs immobiliers et les maîtres d'ouvrages (parfois à la demande des compagnies d'assurances), etc. Ce service est requis principalement pour les plus grands bâtiments.